

BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément à l'article 35 du Règlement Général de la BRVM, à l'Instruction N°5 de la BRVM relative à l'animation du marché et à la circulaire N°004-2010 du CREPMF relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les Investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA,

1. SGI ANIMATRICE DE LA VALEUR COTEE

Nom SGI : NSIA FINANCE

Siège social : Abidjan, République de Côte d'Ivoire, 8-10, Avenue Joseph Anoma Tour BIAO 14ème étage

Adresse: **01 BP 1274 Abidjan 01** Téléphone: **(225) 20 20 06 53** Télécopieur: **(225) 20 33 90 93**

ANB : COTE D'IVOIRE

Nom & prénoms du Représentant légal : Monsieur Léonce YACE

Fonction du Représentant légal : Directeur Général

Email: nsiafinance@groupensia.com

2. VALEUR ANIMEE

Dénomination : NSIA BANQUE CI

Symbole: NSBC

Siège social : Abidjan, 8-10 Avenue Joseph Anoma, 01 BP 1274 Abidjan 01

Téléphone : (225) 20 20 07 20 Télécopie : (225) 20 20 07 00

Email: nsiabanque.ci@groupensia.com

3. CLAUSES DE L'ANIMATION

Nom & prénoms du négociateur spécialiste : KOUAME KOUADIO ERNEST

Contrat renouvelé ?

Date de signature du contrat : 28/06/2017

Durée du contrat : 2 ans renouvelables par tacite reconduction

Combien de fois : une fois

Date du dernier renouvellement : 28/06/2019

Quantité minimale de titres garantie (QMG) : 10 (la QMG ne peut pas être inférieure à 10 titres)

Ecart de cours proposé : plus ou moins 7,5%

Compte DCBR utilisé : 104029

4. POINT SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

	AU 31/12/2020	AU 30/06/2021	variation	
			En volume/valeur	%
Nombre de titres	267 620	267 620	0	0,00%
Valeur en espèces (F CFA)*	30 761 561	30 761 561	0	0,00%

(*) Ce montant n'est pas la valorisation des titres mais les moyens disponibles en espèces

Le soussigné certifie que les informations contenues dans ce présent bilan sont complètes et conformes à la réalité.

Falt à Abidjan, le 30/06/2021

Signature et cachet (du déclarant ou son Représentant légal)

Directeur Genéral Adjoint

NSTA FINANCE

NB : Ce document doit être produit au plus tard le 15 du mois suivant la fin de chaque semestre.